

Le nouveau Centre Expert TSA sans déficience intellectuelle de la fondation FondaMental implanté à Lyon

PATIENTS CONCERNES

Le Centre Expert troubles du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle s'adresse aux adultes. Il s'adresse aussi aux personnes dont le diagnostic est suspecté mais pas encore établi et qui souhaitent bénéficier d'une évaluation diagnostique standardisée.

LES APPORTS DU BILAN CENTRE EXPERT

Le bilan propose une évaluation objective, pouvant être répétée dans le temps, de l'intensité et des caractéristiques du trouble, à partir d'échelles et de questionnaires standardisés. Il poursuit trois objectifs :

- Diagnostiquer les troubles du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle ;
- Evaluer les différentes dimensions du trouble ;
- Proposer des thérapeutiques adaptées et spécialisées en fonction des données les plus récentes de la science.

Ces évaluations permettent de réaliser « un état des lieux complet » des troubles mais ne se substituent pas au suivi réalisé par le médecin ou le psychiatre traitant. Il s'agit d'un regard objectif et complémentaire à l'évaluation clinique habituelle, sur l'évolution des troubles.

MODALITÉS D'ACCÈS

Les Centres Experts FondaMental reçoivent les patients adressés par leur psychiatre (libéral ou de secteur), leur médecin généraliste ou le centre ressources autisme de leur région. La présence d'au moins un des parents du patient ou d'un proche du patient est souhaitable afin d'évaluer les éléments développementaux.

DEROULEMENT DES CONSULTATIONS

1. Le patient est d'abord reçu pour une consultation d'une heure en vue d'une première approche diagnostique ou d'un avis thérapeutique.
2. Si l'état de santé du patient est compatible avec l'évaluation, une journée et demi de bilan est organisée en hôpital de jour avec l'équipe du Centre Expert. Le bilan comprend des évaluations propres aux troubles du spectre de l'autisme (ADI-ADOS, etc...) mais aussi des évaluations de différents domaines (sommeil, impulsivité, émotions, communication...), un bilan neuropsychologique et biologique.
3. Au terme des évaluations, un rendez-vous est proposé afin de faire la restitution des informations obtenues lors du bilan. Des recommandations sur le mode de prise en charge (modification du traitement médicamenteux si nécessaire, proposition d'interventions psychothérapeutiques, orientation scolaire et professionnelle...) sont proposées. Un compte rendu détaillé est remis au patient et adressé au médecin référent.

SUIVI

Un bilan plus restreint est proposé tous les ans pendant trois ans. Il vise à surveiller l'évolution des troubles et évaluer l'impact de la prise en charge préconisée.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Les consultations et la restitution du bilan sont des prestations médicales spécialisées. Les évaluations sont réalisées dans le cadre d'une prise en charge en hôpital de jour au service psychiatrie. Pour ce type de bilan, les patients doivent (idéalement) disposer d'une prise en charge à 100%. Dans le cas contraire, une partie des frais de prise en charge seront à la charge du patient ou à celle de sa mutuelle.

CENTRE EXPERT FONDAMENTAL TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME SANS DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE LYON :

Les évaluations ont lieu au sein du Centre Hospitalier Le Vinatier – Service GénoPsy CRMR -
Bâtiment 505 – Rez-de chaussée.